

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Travaux de modification de la piste des Boulevards sur le domaine skiable de Saint-Sorlin-d'Arves

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
42°a Piste de ski: Travaux de piste hors site vierge d'une superficie de moins de 4 ha.	Travaux de piste de 3.29ha hors site vierge Surface nouvellement enneigée: 2.3ha
43° Installation d'enneigement.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet vise à modifier le tracé de la piste des Boulevards, seul retour de niveau vert pour débutants, pour améliorer sa skiabilité et sa sécurité.

Pour cela, cinq virages de l'actuelle piste seront restitués en remodelant le chemin existant et deux larges virages seront créés.

En même temps que les terrassements, il est prévu d'équiper la piste avec des enneigeurs afin d'assurer ce retour skieur débutant. La surface nouvellement enneigée est de 2.3ha et les volumes d'eaux nécessaires sont prévus par des autorisations préfectorales.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont les suivants :

La piste des Boulevards s'avère être peu appréciée, mais tout de même fréquentée puisqu'il s'agit du seul retour de niveau vert pour les débutants.

La modification du tracé a pour objectif d'améliorer la skiabilité de la piste, et par conséquent d'améliorer le retour des skieurs débutants sur la station de St-Sorlin-d'Arves.

L'équipement en neige, est une garantie supplémentaire pour ce retour indispensable.

De part ces facteurs, l'accidentologie de cette piste élevée. En effet, 32 secours (sur 500 sur le domaine skiable de St Sorlin en 2014/2015) et 42 secours sur la saison 2015/2016 (sur 482 sur le domaine skiable de St Sorlin) ont été répertoriés sur cette piste.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont les suivants :

- Modification de 2.09ha de piste , avec des déblais/remblais équilibrés (17 100m³)
- Restitution au milieu de 1,2 ha, avec des déblais/remblais équilibrés (7 050m³)
- Mise en place d'un réseau d'enneigement, sur 1 866ml. Dont 834 ml sur terrain déjà terrassé pour les travaux de piste, et 1032 ml sur piste non concerné par les travaux de piste.

Pour une meilleure prise en compte des effets sur le terrassement de piste, il sera considéré les travaux de modification (création 2 larges virages) de 2.09ha et les terrassements pour la réalisation de la tranchée pour l'équipement du réseau neige sur la piste existante (soit environ 5 160m²).

D'où un terrassement total de 38 060m².

Les travaux sont prévus à compter du 15 Aout 2016 après les périodes sensibles de la faune et la saison estivale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet améliorera la skiabilité de la piste des Boulevards et permettra de répondre davantage à la demande des skieurs, et de diminuer les accidents sur cette piste.

Le projet ne crée pas de piste et reste dans l'emprise du domaine skiable existant.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une Demande d'Autorisation d'Aménagement de Piste (DAAP), c'est un permis d'aménager.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour la demande d'autorisation d'aménagement de piste (DAAP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Dimensions du secteur en travaux:	
Surface terrassées (pistes+ restitution piste + tranchée neige	3,8 ha
Volume déblais/remblais..	24 150/24 150 m3
Surface nouvellement enneigée	2.3 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Piste des Boulevards
73530 Saint Sorlin d'Arves

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 6 ° 12 ' 24.1" N Lat. 45 ° 12 ' 24.1" N

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 13 ' 01.4" E Lat. 45 ° 12 ' 24.3" N

Communes traversées :

Saint Sorlin d'Arves

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

2010

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, le site est utilisé pour la pratique du ski alpin (Piste des Boulevards actuelle, remontées mécaniques) et en ski hors piste de façon aléatoire.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de la commune de Saint Sorlin d'Arves a été approuvé en septembre 2011
Le secteur de la piste des Boulevards et ses abords sont situés en zone As: zone agricole, support du domaine skiable.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type II Massif des Grandes Rousses (3822)
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alpes du Nord
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR approuvé le 31 décembre 2003. Le PPR ne couvre pas le secteur d'étude.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est située à plus d'un kilomètre du site classé du Col du Glandon.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A plus de 6,5 km du site Natura 2000 le plus proche (SIC FR8201736 Marais à laiche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du ferrand et du plateau d'emparis)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	9 200m ³ d'eau seront nécessaires pour enneiger la piste des Boulevards. Ces volumes proviendront de la nouvelle retenue César Durand inaugurée cet hiver et dont le remplissage est autorisé par l'arrêté préfectoral de dérivation des eaux du Lac Bramans.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des modifications du terrain avec notamment la perte de prairies (prairies mésoiques non fauchées mais pâturées) sur le linéaire concerné. Les périodes de travaux envisagées permettent d'éviter toutes fortes perturbations sur la faune (Travaux après le 15/08/2016).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la suppression de prairies mésiques non gérées, non fauchées mais qui peuvent être pâturées.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un aléa avalanche (témoignage) est présent sur le haut de la zone d'étude Le Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) prend aujourd'hui en compte ce risque. L'enjeu reste inchangé et le risque n'est pas aggravé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux le projet pourra être l'objet de nuisances. Il n'y a cependant aucun voisinage humain immédiat susceptible d'être concerné.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux le projet pourra être l'objet de nuisances. Il n'y a cependant aucun voisinage humain immédiat susceptible d'être concerné. Les travaux seront réalisés à partir du 15/08/2016 pour éviter de déranger les périodes sensibles de la faune et la période estivale touristique.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre un dérangement pour l'activité agropastorale du site. Une information a été faite en ce sens. Voir annexe.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le secteur de Saint Solin d'Arves n'est concerné que par ce projet de modification de la piste des Boulevards.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux envisagés restent sur l'emprise du domaine skiable, en marge d'une piste déjà existante pour faciliter l'utilisation de ce seul retour des skieurs débutants vers la station de St Sorlin d'Arves.

Les travaux d'équipement neige sont prévus dans les emprises terrassées ou sur la piste existante.

Les besoins en eaux sont prévus par la nouvelle retenue colinaire de César Durand.

Les travaux auront lieu à compter du 15/08/2016 pour éviter toute perturbation des périodes sensibles des espèces faunistiques et de la période touristique estivale.

Le projet ne détruit pas d'habitats d'intérêt écologique prioritaire et vulnérable. Les zones terrassées feront l'objet d'une revégétalisation avec des plants issus du mélange type "3 Vallées" éprouvé et approuvé sur ce versant du domaine skiable.

A ce titre, il est estimé que les impacts prévisibles du projet sont pris en compte dans ce formulaire et qu'il ne nécessite pas d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier comprenant les annexes obligatoires et des informations relatives aux caractéristiques du site (16TEC0234-A)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

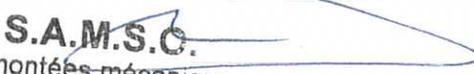
Fait à

LE CORBIER

le,

02 MAI 2016

Signature


S.A.M.S.C.
 Remontées mécaniques
 Maison du Tourisme
 73530 ST SORLIN D'ARVES
 Tél. : 04 79 83 45 57 - Fax : 04 79 55 76 71
 SIRET 419 719 992 00010 - APE 4939 C